

HARO SUR LES CHEMINS !

Une fois de plus nos chemins sont menacés. Pas assez de bitumage intempestif, pas assez de dépôts d'ordures sauvages, pas assez des appropriations privées de chemins publics, il faut aujourd'hui que des chemins, même inscrits pour certains au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (PDIPR), soient menacés de privatisation.

Je veux parler de la décision récente du Conseil municipal de Veilleins qui, certes à une très faible majorité mais sans concertation aucune avec les acteurs de la préservation et de la promotion des activités de nature (associations, telle le CDRP, ou autorités administratives), vient de déclasser plusieurs chemins, dont une partie du GR® 413, au profit d'intérêts privés.

Nous avons adressé au Président du Conseil Général (copie au maire de Veilleins et au sous-Préfet) une lettre précisant les raisons de nos inquiétudes et lui demandant la création d'un groupe de travail qui réunirait les parties prenantes et statuerait sur le bien-fondé de l'opération.

Une manifestation a eu lieu le 30 avril devant la mairie de Veilleins réunissant de nombreuses associations et élus.

Affaire à suivre ...

Merci à tous de rester vigilants et de continuer à alimenter le réseau « Eco-veille® » afin que notre environnement soit préservé.



Alain LEFEVRE
Président CDRP 41

Par Chemins



N°2011-05

Baliseurs, qui êtes-vous ?

Vous êtes un randonneur, individuel ou membre d'un club. Vous suivez avec confiance le balisage mis en place dans le département, sur les itinéraires GR®, GRP® et PR®. Vous appréciez la qualité et la fiabilité des itinéraires. Ceci est l'œuvre des 114 baliseurs bénévoles du département.

Mais au fait, qui sont-ils ?

Des aménageurs du territoire

En permettant au plus grand nombre de partager la richesse naturelle des sentiers, les baliseurs aident au développement de la randonnée pédestre comme pratique sportive, mais aussi à la valorisation du tourisme vert et des loisirs.



Crédit photo : A. NEVIERE, 2007

Des défenseurs du patrimoine sentiers

Par leur intervention, les baliseurs vérifient et rafraîchissent une à deux fois par an les balisages altérés et effectuent un débroussaillage (avec outils à main) des supports si nécessaire.

En effet, un itinéraire mal entretenu est un itinéraire peu parcouru, donc à terme un itinéraire qui meurt.

Des acteurs pertinents du réseau Eco-Veille®

La vigilance du baliseur est toujours en éveil : dépôts sauvages, altération de chemins, déviations et appropriations sauvages. Toute anomalie rencontrée sur le terrain doit être communiquée à la Commission Sentiers et Itinéraires dont le baliseur dépend.

Les membres d'une équipe structurée

Dans les faits, le baliseur dépend de la Commission Sentiers et Itinéraires du Comité Départemental (commission actuellement présidée par Nadine METIVIER).

L'interlocuteur principal du baliseur est son responsable d'itinéraire (s'il œuvre sur un tronçon d'itinéraire GR ou GRP) ou son responsable de secteur (s'il travaille à la création et l'entretien du balisage sur des itinéraires PR).

Les relais du Comité Départemental auprès des pouvoirs publics et interlocuteurs locaux .

Vous faites partie des « mordus de la randonnée » ou de ces « jeunes » récemment en cessation d'activité... Seriez-vous prêt à vous investir dans votre loisir préféré ?

Devenez baliseur !

Nos stages de baliseurs vous proposent d'apprendre les règles d'un balisage conforme à la charte fédérale, la lecture de carte, l'initiation au GPS. Si votre intérêt et votre enthousiasme vont plus loin que le balisage, vous pouvez suivre la formation Aménageur et ainsi œuvrer pour la création de nouveaux itinéraires.

La formation « Baliseur » (2 jours)

Les principaux objectifs de cette formation sont de former des baliseurs compétents et conscients de leur responsabilité, de rendre homogène le balisage des itinéraires GR, GRP et PR, de répondre à une exigence de qualité (efficacité, discrétion, respect de l'environnement).

La formation d'aménageur (2 jours)

Titulaire d'une attestation de baliseur, l'aménageur participe à la création ou à la modification d'un itinéraire en personne responsable. Il gère et coordonne une équipe de baliseurs, il intervient auprès des acteurs locaux et des autres usagers des chemins. Cette formation d'aménageur est assurée uniquement par le National (Tolbiac) et a lieu à Paris.

Pour toute information complémentaire ou vous inscrire pour une formation

Contact : Pierre BRUNEL, responsable formation (brunelpi@sfr.fr—Tél. 02 54 73 91 57)

La Galoche Solognote

L'association « La Galoche Solognote » a été fondée le 15 septembre 1995.

A ce jour, la Galoche Solognote est le club le plus important du Loir-et-Cher et le second de la Région Centre, avec 321 adhérents, et toute nouvelle adhésion y est la bienvenue.

L'association compte parmi ses membres 8 baliseurs, 4 animateurs titulaires du Brevet fédéral, ainsi qu'un responsable tourisme.

Un panel d'activité des plus étendus : de la demi-journée à la semaine complète, des randonnées internes le mardi matin, à celles du dimanche matin, les week-ends, et tous les deux ans, des randonnées sur une semaine à l'étranger (en 2011 : la Croatie), ...

Plusieurs adhérents se sont lancés sur les chemins de Stevenson et de Saint-Jacques de Compostelle. D'autres arpenteront celui de Stevenson à l'automne.

Toutes les manifestations du club sont encadrées par des animateurs titulaires d'un brevet fédéral d'animateur de randonnée pédestre et des détenteurs de l'AFPS (formation premiers secours).

Par ailleurs, chaque premier dimanche de mai, la Galoche Solognote organise la randonnée « Senteurs et saveurs printanières » à Courmemin.

Intéressé par les échanges inter-clubs de différentes régions (10 sont venus dans leur région à ce jour), le club souhaite également poursuivre son activité en ce sens.



BARDON Jean Claude
La Forge - 2 Rue de Chambord
41230 Courmemin
Tél. 02 54 83 92 10
bardon.jean-claude@neuf.fr
site internet :
lagalochesolognote.fr



Comité Départemental de la Randonnée
Pédestre de Loir-et-Cher
2 rue du Limousin
41000 BLOIS
Tél. 02 54 56 19 59
Email : rando.41@wanadoo.fr

Les formations fédérales

Vous aimez et pratiquez la randonnée pédestre, Vous avez des responsabilités associatives au sein de votre club et souhaitez développer votre activité et améliorer l'encadrement de vos sorties, Vous souhaitez donner un sens particulier à votre pratique : ludique, culturel, pédagogique, environnemental...

Alors la formation fédérale est faite pour vous !

En accord avec les directives notre ministère de tutelle et sous délégation et de la FFRandonnée, le Comité Régional Centre de la Randonnée Pédestre vous propose de suivre différents types de stage :

- Les stages thématiques (découverte de la carte, GPS, manipulation d'une Joëlette)
- Le Module de base
- Les Spécifiques Animateur 1 (SA1) et Animateur 2 (SA2)



Crédit Photo : P. BRUNEL, 2010

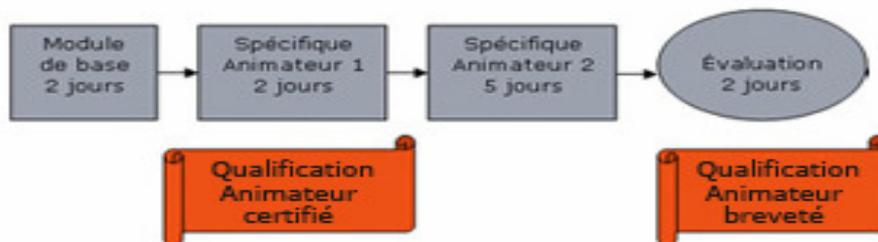
Zoom sur... le brevet fédéral d'animateur

Vous randonnez et vous appréciez d'être encadré et guidé. A votre tour, vous souhaitez emmener un groupe de randonneurs explorer nos chemins et découvrir notre patrimoine naturel ou culturel, à travers toute la France. Devenez animateur de randonnée pédestre !

Petit rappel : Il est important de savoir qu'aucun texte de loi n'oblige une personne encadrant bénévolement des randonneurs dans le cadre de l'activité traditionnelle de son association, à posséder un diplôme.

Toutefois, en termes de responsabilité, toute association, en la personne de son Président, se doit de répondre à une obligation de moyens à l'égard de ses adhérents.

Le Président est responsable des initiatives et compétences de ses animateurs. Les qualifications et diplômes fédéraux d'encadrement (animateur certifié, animateur breveté, responsable tourisme) attestent, pour leurs titulaires, de la possession de compétences bénévoles de niveau professionnel et constituent, pour lui, la meilleure garantie de la compétence de ses animateurs.



Le module de base (2 jours) : Présentation des formations Fédérales, initiation à la lecture de carte et l'orientation, présentation de la Fédération, la responsabilité : notions générales, préparation d'une randonnée, parcours terrain, bilan et perspectives.

Spécifique Animateur 1 (2 jours) :

Responsabilité, Sécurité, Accidents, révision carte/boussole en situation de randonnée, préparation de la randonnée évaluative, évaluation conduite de groupe, entretien individuel, bilan du stage

Le titulaire du SA1 pourra assurer les sorties à la demi-journée ou à la journée, sur itinéraires balisés, au sein de son club.

Spécifique Animateur 2 (SA2) - 5 jours + 2 jours d'évaluation

La carte, lecture et orientation, liaison carte/terrain, la boussole, l'altimètre, le GPS, la lecture du paysage, la protection de l'environnement, la météorologie les bases anatomiques et physiologiques, les processus énergétiques, les effets de la randonnée, la conduite à tenir face aux incidents et accidents, la sécurité en randonnée, équipement et matériel, organisation d'une randonnée, la vie associative, les responsabilités et les assurances, la communication, la FFRandonnée : missions, structures

Le titulaire du SA2 pourra assurer les sorties sur les grandes randonnées, les itinéraires et les randonnées de séjours.

Pour tous renseignements sur la formation, contactez :

- Pierre BRUNEL, Président de la Commission Régionale de Formation :
brunelpi@sfr.fr — Tél. 02 54 73 91 57

- Le Comité Régional Centre de la randonnée pédestre :
centre@ffrandonnee.fr — Tél. 02 54 35 55 63